



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À WASHINGTON**

Liberté
Égalité
Fraternité

TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE

suite à l'obtention du certificat de capacité à mariage depuis moins d'un an

Enregistrement d'un mariage célébré aux États-Unis dans la [zone de compétence](#) du consulat général de France à Washington sur les registres de l'état civil consulaire français

Vous pouvez effectuer votre demande par courrier à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Washington

Etat civil

4101 Reservoir Road NW

Washington DC 20007

Néanmoins, en cas de difficultés importantes ou en cas d'urgence avérée, il est possible de déposer votre dossier en personne en prenant rendez-vous [par email](#).

Documents à fournir



Tout dossier incomplet sera renvoyé.

L'acte de mariage doit impérativement être apostillé et faire mention de la ville du mariage et de l'identité du célébrant.

Les actes d'état civil doivent être produits en originaux. Les photocopies, même notariées, et scans ne sont pas recevables.

Formulaire de demande de transcription d'acte de mariage complété, daté et signé par l'(les) époux français

Une copie originale apostillée de l'acte de mariage américain (« Long Form Copy » avec indication de **l'identité du célébrant et de la ville du mariage**) : ce document portant les références relatives à son enregistrement auprès des autorités américaines est à demander à l'autorité américaine qui a enregistré le mariage (County Court, County Clerk, State Vital records office...). **Cet acte ne sera pas restitué.**

Comment obtenir l'acte de mariage apostillé ?

1. Commander une copie de votre acte de mariage auprès du bureau des Vital Records de l'État où votre mariage a été célébré ou bien sur le site <https://www.vitalchek.com/vital-records>.
2. Faire apostiller la copie de l'acte de mariage auprès du bureau du Secretary of State de l'État où votre mariage a été célébré. Plus d'informations sur l'apostille et la liste des bureaux délivrant l'apostille par État ici : <https://washington.consulfrance.org/spip.php?article1235>

- Photocopie du **certificat de capacité à mariage**
- Livret de famille français** de parents célibataires si vous en possédez un
- Copie **certifiée conforme** par le tribunal compétent du jugement de divorce du conjoint français, le cas échéant et si l'acte de naissance ne porte pas la mention de divorce
- Si le (les) **conjoint(s) français** a (ont) divorcé à l'étranger et que l'opposabilité en France de cette décision n'a pas été vérifiée, compléter l'« **Avertissement Opposabilité** » ci-joint
- Copie **certifiée conforme** par le tribunal compétent du jugement de divorce du conjoint étranger, le cas échéant
- En cas de veuvage, acte de décès ou livret de famille à jour
- Si un contrat de mariage a été passé en France, **original de l'attestation à remettre à l'officier d'état civil**. S'il s'agit d'un "prenuptial agreement", **copie certifiée conforme** par un notaire public de l'agreement (si possible le même notaire public que celui devant lequel l'agreement a été signé).
- Une enveloppe** pour l'envoi du livret de famille et des copies d'acte une fois la transcription effectuée :
- pour les personnes résidentes aux États-Unis : une enveloppe « Priority Mail » ou « Priority Mail Express » format 12 1/2" x 9 1/2" affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse.
Attention : nous n'acceptons plus les enveloppes FedEx ni UPS Ground.
Veillez **à coller le timbre** sur l'enveloppe afin d'éviter tout risque de perte et **à noter le tracking number**, le consulat n'assurera pas le suivi de votre courrier.
 - pour les personnes résidentes en France : une enveloppe format C5 (162 x 229 mm) affranchie au tarif « Lettre Prioritaire » en vigueur et libellée à votre adresse.
 - pour les personnes résidant dans un pays tiers : le consulat général de France se chargera de l'acheminement (envoi de vos documents via la valise diplomatique à l'ambassade/consulat compétent pour votre lieu de résidence).

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

(à remplir par le(s) conjoint(s) de nationalité française)

Je (Nous) soussigné(e)(s).....

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

E-mail :

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de mariage célébré à

le

(en cas de demande d'un seul époux) avec

dont ci-joint copie délivrée le

Je (nous) suis (somes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

À, le.....

Signature(s) du ou des époux français

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉPOUX

	Époux ou Épouse	Épouse ou Époux
NOM		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
NOM et Prénom(s) du Père		
NOM et Prénom(s) de la Mère		
Situation familiale avant le mariage (célibataire, divorcé, veuf...)		
Prénom(s) NOM des témoins	Premier témoin	Second témoin
Prénom(s) NOM du célébrant		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) ENFANT(S) COMMUN(S)

(nés avant ou après le mariage, même décédés, devant être inscrits sur le livret de famille)

Prénom(s) (dans l'ordre chronologique des naissances)	Date de naissance	Lieu de naissance

À Washington, le

Rédacteur :
N/Référence :

AVERTISSEMENT

M./Mme (prénom et NOM)

et M./Mme (prénom et NOM)

marié(e)s le à

sont informé(e)s que, faute d'un exequatur ou d'une vérification d'opposabilité de la décision étrangère de dissolution du précédent mariage de M./Mme..... (prénom et NOM du conjoint divorcé) rendue le(date) par(tribunal)

leur union pourrait être annulée en application des articles 184 et 187 du code civil, la validité en France de la décision étrangère de dissolution du précédent mariage pouvant être ultérieurement contestée.

Signature des époux

*Nom, qualité et signature
de l'OEC*

Article 184 :

aux dispositions contenues aux articles [144](#), [146](#), [146-1](#), [147](#), [161](#), [162 et 163](#) peut être attaqué, dans un délai de trente ans à compter de sa célébration, soit par les époux eux-mêmes, soit par tous ceux qui y ont intérêt, soit par le ministère public.

Article 187 :

Dans tous les cas où, conformément à [l'article 184](#), l'action en nullité peut être intentée par tous ceux qui y ont un intérêt, elle ne peut l'être par les parents collatéraux, ou par les enfants nés d'un autre mariage, du vivant des deux époux, mais seulement lorsqu'ils y ont un intérêt né et actuel.

**RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DU CONJOINT ÉTRANGER TEL QU'IL FIGURE SUR
SON ACTE DE NAISSANCE**

Le conjoint étranger doit compléter ce document si son état civil (prénom(s), nom, date et lieu de naissance, prénoms et noms des parents) présente des différences entre votre acte de mariage et son acte de naissance et qu'il souhaite que soit rétabli sur votre acte de mariage français l'état civil qui figure sur son acte de naissance.

Je soussigné(e)..... (prénom(s) et nom du conjoint étranger) souhaite que mon état civil soit rétabli tel qu'il figure sur mon acte de naissance lors de la transcription de mon acte de mariage dans les registres de l'état civil français.

À, le

Signature